

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	08	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	111	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	3.5	Domaine et patrimoine Autres actes de gestion du domaine public

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

19

Séance Publique ordinaire du **28 novembre 2022**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 22 novembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
Mme Sylvie COUDERC
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉANGLES
Mme Françoise LACAPERE
Mme Corinne QUEVILLY

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Julien PELLICER
Mme Sylvie COUDERC à M. Pascal ANDRADA
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Françoise LACAPERE à M. Thierry THOREAU

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

Objet : Chemin de St Jacques de Compostelle – Proposition d'approbation du plan de gestion local du sentier entre Lectoure et Condom

RAPPORTEUR : Joël VAN DEN BON, Adjoint au Maire chargé du développement économique, du tourisme, du thermalisme et du développement durable

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que le sentier du Chemin de Saint Jacques entre Lectoure et Condom bénéficie d'un classement de l'UNESCO, et qu'à ce titre diverses actions sont engagées.

Ainsi un plan de gestion a été établi avec l'ensemble des acteurs, en particulier la Région, le Département, et les communes traversées, annexé à la présente délibération.

Ce plan de gestion vise principalement :

- à la protection, la conservation et la restauration du sentier
 - identifications des zones de protection,
 - ensembles paysagers,
 - panoramas,
 - abords des sentiers de randonnées,
 - réservoirs de biodiversité...

La portion du chemin comprise entre Lectoure et Marsolan fera l'objet de prescriptions dans le PLUI en cours d'élaboration par la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise (CCLG).

- à son aménagement (signalétique, entretien..)

Le tronçon permet le passage à proximité de biens remarquables et d'un patrimoine riche que les pèlerins peuvent découvrir.

Les aménagements permettront l'identification et l'accès au patrimoine situé le long ou à proximité du tronçon.

- à sa mise en valeur, pour ainsi le faire connaître et le partager

Des actions

- de mise en visibilité,
- de médiation,
- pour l'accueil du public ... sont envisagées.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver le plan de gestion local du sentier du Chemin de Saint Jacques de Compostelle entre Lectoure et Condom, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,

Frank GOBBATO



Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 7 DEC. 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 7 DEC. 2022